

Lillers, le 03 Avril 2026

Raphaël ERALDI
Maire

Aux membres du
Conseil Municipal

N/Réf. : DGS/SG/EB/04.26

Cher(e) Collègue,

Je vous invite à participer à la réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

Jeudi 9 Avril 2026 à 18h30

Salle d'Honneur de la Mairie

Vous trouverez en annexe les questions inscrites à l'ordre du jour.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Cher(e) Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur Le Maire,

R. ERALDI



CONSEIL MUNICIPAL du Jeudi 09 Avril 2026

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2026

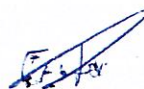
I – DELIBERATIONS GENERALES

- I-01) Mise en place de la commission Administration Générale
- I-02) Mise en place de la commission Finances
- I-03) Installation d'une Commission d'Appels d'Offres
- I-04) Installation d'une commission de Délégation de Service Public
- I-05) Composition du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Pierre Vilain
- I-06) Élection des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale Pierre Vilain
- I-07) Délégations générales consenties au Maire par le Conseil Municipal
- I-08) Désignation d'un délégué à la Fédération Départementale de l'Energie du Pas-de-Calais
- I-09) Election des représentants de la commune de Lillers au Conseil d'Administration du lycée Anatole France
- I-10) Election des représentants de la commune de Lillers au Conseil d'Administration du lycée Flora Tristan
- I-11) Election des représentants de la commune de Lillers au Conseil d'Administration du collège Léo Lagrange
- I-12) Election des représentants de la commune de Lillers au Conseil d'Administration du collège René Cassin
- I-13) Création d'un emploi de collaborateur de cabinet
- I-14) Indemnités de fonction des élus municipaux
- I-15) Majoration des indemnités de fonction des élus municipaux

**II – DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU
CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- Du 15 décembre 2025 au 11 février 2026

Monsieur Le Maire,



R. ERALDI

